



COMPTE RENDU CHS-CT
du 21 juin 2022

En préambule, la présidente du CHS-CT nous a présenté Mme Joana Perreira nouvelle assistante sociale. Celle-ci nous a précisé qu'elle était à la disposition des agents et qu'elle travaillera en étroite collaboration avec les services RH et le docteur Istin. Il est à noter que le secrétariat général a rattaché les services sociaux, le médecin du travail et l'inspection santé et sécurité au travail sous le même service SRH3B. Ce rapprochement indique une volonté forte d'un travail en collaboration et encore plus complémentaire.

Conformément à notre déclaration liminaire (en pièce jointe), la CGT s'est exprimée sur le fait que la direction était largement en retard sur le calendrier fixé dans la note d'orientation ministérielle annuelle par le secrétariat général (SG). Mme Lopez indique que le manque de temps est à l'origine de ces retards ainsi que la multiplicité des sujets mais que ces derniers sont bien pris en compte par la direction. Elle s'est quand même engagée à diffuser la note ministérielle plus tôt dans l'année. Pour la CGT, cette note détermine les contours de l'action à porter en CHS-CT. Elle conditionne les dispositifs à mettre en place pour améliorer les conditions de travail des agents.

Concernant les suites du budget 2022, le CHS-CT a validé à l'unanimité les propositions suivantes :

Sur prescription médicale :

- repose pieds, souris, flex desk,... 3129€
- bureau réglable électriquement 847€
- divers 89€

Sécurité incendie:

- mise aux normes CFIP Louviers 9586€
- mise aux normes CFIP les Andelys 5513€
- mise en conformité électrique SGC Evreux 1620€

Il reste un solde de 4948€ permettant de répondre à des demandes ponctuelles urgentes à consommer avant la fin d'année.

Les opérations de réhabilitation électrique (relamping) sur les sites de Bernay, des Andelys et de Vernon ont fait l'objet par la direction d'une demande de financement auprès de Bercy

dans le cadre du plan de résilience gouvernemental. La direction est en attente d'une réponse. Au mieux un seul site sera retenu.

Concernant les travaux sur le site de Pont Audemer et le désamiantage des sols au rez-de-chaussée, les opérations sont en cours, elles ont fait l'objet d'une inspection commune avant le début des travaux sur site à la demande de notre organisation syndicale (obligation légale du code du travail : cf. déclaration liminaire de la CGT au CHS-CT du 2 mars 2022). Cette visite a eu lieu avec les représentants des personnels, la direction, le maître d'œuvre et les différents prestataires. Ces opérations se déroulent pour l'instant conformément au calendrier prévisionnel. Bien entendu, nous restons à la disposition des collègues s'ils rencontrent des problèmes durant la phase des travaux (nuisance sonore ou autres...). Les locaux devraient être opérationnels au 1^{er} septembre 2022. Le mobilier a été commandé et sera livré semaine 34. La direction fera remonter auprès de la maîtrise d'ouvrage la question du cloisonnement partiel des surfaces accueillant l'antenne et le SIE travaillant pour le compte du département des Yvelines mais sans garantie d'un résultat positif. Le cloisonnement pourrait de toute façon être revu dans un second temps une fois les agents installés indique la direction. La CGT reste dubitative sur cette proposition sachant que la politique actuelle n'est pas de recréer des espaces à l'intérieur des « open space » même si ces configurations ont démontré largement leurs limites !

Concernant la question de la traçabilité en rapport avec l'exposition active ou passive à l'amiante, la CGT porteuse de ce sujet depuis mars 2021 (cf. déclarations liminaires mars-juillet et octobre 2021) a obtenu gain de cause. La direction a commencé à travailler sur la question en reprenant l'historique des travaux effectués dans chacun des bâtiments de la DDFIP. Si des agents pensent avoir été exposés à de l'amiante dans les années antérieures, ils peuvent nous contacter en nous donnant le maximum d'information (type de travaux-époque de leur réalisation, etc...).

A la demande du CHS-CT et après intervention de la psychologue du travail au SDIF de Louviers, la direction nous a présenté le plan d'action élaboré par la cheffe de service en lien avec les agents. La CGT est intervenue en indiquant que ce plan allait dans le bon sens mais que certaines réponses restaient très généralistes et manquaient donc de réalisme. Nous attendons donc les effets de ce plan au fur et à mesure de sa mise en place.

Il a été rappelé qu'une note de service datée du 16 juin est disponible sur le site Ulysse 27. Elle concerne la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs et un rappel concernant le COVID.

Les représentant-e-s CGT en CHS-CT.